

Date de délivrance: 07.07.2008 Remplacent la fiche du: —
 *** Changements sur précurseur, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible



1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

- 1.1 **Identification de la substance ou de la préparation**
Désignation commerciale: SimpleGreen RUST INHIBITOR
No. d'article: 70410
No. du composition: 7041089-A
Numéro d'enregistrement: d.n.d.
- 1.2 **Utilisation de la substance / préparation:**
 Additive pour solutions tensioactives non-ioniques comme protection temporaire contre la corrosion.
- 1.3 **Identification de la société / entreprise**
- 1.3.1 **Adresse du Fabricant / Fournisseur:**
 Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen
 Téléphone : +41-(0)55-460-1212, Télécopie : +41-(0)55-460-1210, e-mail: info@simplegreen.ch
- 1.3.2 **Responsable pour la fiche de données de sécurité:**
 Chemie & Vorschrift, Kannheideweg 35, D-53123 Bonn-Duisdorf; E-Mail: info@chemie-vorschrift.de
- 1.4 **Numéro de téléphone d'appel d'urgence**
 Centre d'information spécialisé en intoxications Téléphone d'urgence du Fournisseur / Fabricant
 Téléphone : +49 - 761 - 19 240 Téléphone : +41-(0)55-460-1212 (08:30 - 16:30)

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 **Pour Homme** (Pour données supplémentaires voyez No. 11) :
 Nocif.Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
 Irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves.
- 2.2 **Pour l'Environnement:**
 Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.
- 2.3 **Pour Matériaux :**
 Aucun(e).

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 3.1 **Nature chimique du Produit:**
 Mélange de solvants
- 3.2 **Ingrédients dangereux:**
- | No. - CAS | No. - Index | No. - CEE | Substance | Gamme (m%) | Symbole Phrases - R |
|------------|--------------|-----------|---|------------|---------------------|
| 68155-20-4 | d.n.d. | 268-949-5 | Amides gras de suif,
N,N-bis(hydroxyethyl) | 40 - 50% | Xi R 38-41 |
| 111-42-2 | 603-071-00-1 | 203-868-0 | 2,2'-Iminodiethanol | 10 - 20% | Xn R 22-38-41-48/22 |
| 112-34-5 | 603-096-00-8 | 203-961-6 | 2-(2-Butoxyethoxy)ethanol | 30 - 40% | Xi R 36 |
- Remarque: Pour classification et placation du produit voyez No. 15.

4 PREMIERS SECOURS

- 4.1 **Inhalation :**
 n.a.
- 4.2 **Contact avec la peau :**
 Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- 4.3 **Contact avec les yeux :**
 Appeler immédiatement un médecin.
 Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.
- 4.4 **Ingestion :**
 Appeler immédiatement un médecin.
 Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.
- 4.5 **Mention pour le médecin :**
 Traiter de façon symptomatique.
- 4.6 **Matériel particulier pour premiers secours:**
 Aucun(e).

Désignation commerciale: SimpleGreen RUST INHIBITOR

Fabricant / Fournisseur: Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen

Téléphone : +41-(0)55-460-1212, **Date de délivrance: 07.07.2008 Remplacent la fiche du: —****5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction recommandés :**Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.**5.2 Moyens d'extinction contre-indiqués par raison de sécurité: Aucun(e).****5.3 Dangers particuliers par substance, les produits d'incendie, les gazes résultants :**En cas d'incendie, il peut se former oxydes de carbone et oxydes d'azote (NO_x).**5.4 Equipement de protection spécial :**

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Porter un vêtement de protection complet.

5.5 Autres recommandations : Aucun(e).**6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****6.1 Précautions individuelles:**

Voyez No. 8.3 Equipement de protection personnel.

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: et méthodes de nettoyage::

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas contaminer l'eau superficielle.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.3 Autres recommandations : Aucun(e).**7 MANIPULATION ET STOCKAGE (Pour prescriptions nationales voyez No. 15.2)****7.1 Manipulation****7.1.1 Indications pour l'utilisation en toute sûreté :**

Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate.

7.1.2 Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de précautions spéciales.

7.2 Stockage**7.2.1 Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:**

Protéger de la chaleur. Conserver dans le conteneur original.

7.2.2 Indications concernant les stockages en commun:

Ne pas entreposer avec oxydants.

7.2.3 Données complémentaires concernant les conditions de stockage :

Aucun(e).

7.3 Utilisation(s) particulière(s):

d.n.d.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Valeurs limites d'exposition:****Composants**

2-(2-Butoxyethoxy)ethanol

Valeurs admissible :100 mg/m³ /**8.2 Contrôle de l'exposition****8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

8.2.1a Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Appareil respiratoire avec filtre.

8.2.1b Protection des mains : Gants de protection (caoutchouc nitrile, temps de pénétration > 6h)**8.2.1c Protection des yeux :** Lunettes de sécurité à protection intégrale**8.2.1d Protection corporelle :** Vêtement de protection**8.2.1e Autres données :** Tenir compte de limite de porter de l'équipement de protection.**8.2.2 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:** d.n.d.

Désignation commerciale: SimpleGreen RUST INHIBITOR

Fabricant / Fournisseur: Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen

Téléphone : +41-(0)55-460-1212, **Date de délivrance: 07.07.2008 Remplacent la fiche du: —****9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations générales**9.1.1 **Etat physique:** liquide 9.1.2 **Couleur :** brun - jaune 9.1.3 **Odeur :** caractéristique**9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

9.2.1 Valeur du pH, pur: 11,5 - 12, Valeur du pH, solution aqueuse à 1% : 9,5 - 10

9.2.2 Point / gamme d'ébullition (°C) : > 100, Point / gamme de fusion (°C) : < -20

9.2.3 Point d'éclair (°C) : > 100°C, en coupe fermé

9.2.4 Inflammabilité (CEE A10 / A13) : Non.

9.2.5 Température d'inflammation (°C) : > 225

9.2.6 Auto-inflammation (CEE A16) : Non.

9.2.7 Propriétés oxydatives: Non.

9.2.8 Danger d'explosion: Non.

9.2.9 Limites d'explosion (Vol.%) inférieure: n.a., supérieure : n.a.

9.2.10 Pression de vapeur : n.a.

9.2.11 Densité (g / ml) : 0,983

9.2.12 Solubilité (dans l'eau) : dispersable

9.2.13 Coefficient de partage n-Octanol/l'eau : d.n.d.

9.2.14 Viscosité : 700 - 9000 mPa*s

9.2.15 Têt de séparation de solvant : n.a.

9.2.16 Teneur de solvant (m.%) : 30 - 40

9.3 Autres informations

9.3.1 Décomposition thermique (°C) : d.n.d.

9.3.2 Densité de vapeur (l'air = 1) : d.n.d.

9.3.3 Vitesse d'évaporation : d.n.d.

10 STABILITE ET REACTIVITE**10.1 Conditions à éviter :**

Chaleur, flammes et étincelles.

10.2 Matières à éviter:

Oxydants forts.

10.3 Produits de décomposition dangereux :

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10.4 Données complémentaires:

Aucun(e).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Recherches toxicologiques :****11.1.1 Toxicité aiguë :**Inhalation, CL₅₀ Rat, (mg / l / 4h) : d.n.d.Ingestion, DL₅₀ Rat, (mg / kg) : > 2000Contact avec la peau, DL₅₀ Rat, (mg / kg) : > 2000

Irritation / Corrosivité (sur la peau / les yeux) : Risque de lésions oculaires graves. Irritant pour la peau.

Sensibilisation : Aucun(e).

11.1.2 Toxicité sub aiguë / chronique :

Cancérogenèse : Aucun(e).

Mutagenèse : Aucun(e).

Tératogenèse : Aucun(e).

Effet narcotique : Non.

11.2 Expériences de la pratique**11.2.1 Observations pertinentes pour la classification :**

Aucun(e).

11.2.2 Autres observations :

Aucun(e).


11.3 Remarques générales :

La classification de la composition a été faite par la méthode conventionnelle (Calculon selon règlement CEE).

Désignation commerciale: SimpleGreen RUST INHIBITOR
 Fabricant / Fournisseur: Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen
 Téléphone : +41-(0)55-460-1212, **Date de délivrance:** 07.07.2008 **Remplacent la fiche du:** —

- 14.4 **Transport aérien: Classification IATA - DGR / ICAO - TI**
Remarque : N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.
 Classe : No.-ONU : Groupe d'emballage :
- 14.4.1 **Instruction pour déclaration responsable et étiquetage :**
Nom du transport exact :
Etiquette :
 Note d'emballage avion; Passagers : Cargo :
- 14.4.2 **Remarque :**

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1 **Etiquetage obligatoire selon réglementations CEE :**
 Etiquetage recommandé par CEE : Oui. Exceptions applicable : Non.
 Déclaration de Danger(s) : Nocif Symbole(s) de danger : 
 Composant(s) : contient Diethanolamine
- Phrases -R:**
 R 38 - Irritant pour la peau.
 R 41 - Risque de lésions oculaires graves.
 R 48/22 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
- Phrases - S :**
 S 2 - Conserver hors de la portée des enfants.
 S 26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 S 36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
 S 46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Etiquetage particulier : Indication de danger détectable au toucher
- 15.1.1 L' étiquetage mentionné est valable pour délivrance à utilisation par le public.
 La confection du étiquetage (formats, exceptions étiquetages particuliers) est à prendre dans les réglementations applicables.

15.2 Régulations nationales

n.d.

16 AUTRES DONNEES

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

R 22: Nocif en cas d'ingestion.
 R 36: Irritant pour les yeux.
 R 38: Irritant pour la peau.
 R 41: Risque de lésions oculaires graves.
 R 48/22: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition, ils n'ont pas le caractère des notices techniques d'utilisation et ne doivent pas être changés ni pris pour autres produits.

Polycopie inchangée est permis.

Délivré par : Chemie & Vorschrift, Kannheideweg 35, D-53123 Bonn-Duisdorf, ☎ +49-228-7481824

Réception des dates : 02.06.2008, simp037